Sport et vie associative à La Réunion au tournant des années soixante. Regards sur la structuration du mouvement sportif (1956-1974)

Évelyne Combeau-Mari

▶ **To cite this version:**

Évelyne Combeau-Mari. Sport et vie associative à La Réunion au tournant des années soixante. Regards sur la structuration du mouvement sportif (1956-1974). Revue historique des Mascareignes, 2002, Les années soixantes dans le Sud-Ouest de l'océan Indien : La Réunion, Madagascar, Maurice, Mayotte, 04, pp.167-178. hal-03454023

HAL Id: hal-03454023
https://hal.univ-reunion.fr/hal-03454023

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sport et vie associative à La Réunion au tournant des années soixante

REGARDS SUR LA STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF (1956-1974)

Evelyne Combeau-Mari
Université de La Réunion

Dans cette île de l'océan Indien caractérisée sur le plan démographique[1] par la jeunesse de sa population - 56 % de la population est âgée de moins de vingt ans en 1967 - notre attention s'est portée sur l'étude du mouvement sportif associatif. La jeunesse devient un nouvel enjeu pour une société en mutation dès lors que les conditions sanitaires et sociales s'améliorent. Emergent les préoccupations scolaires, éducatives et sportives.

Si le sport possède un incontestable degré d'autonomie, caractérisé par une logique propre : institutions, acteurs, modes de fonctionnement qui autorise son étude particulière, il est encore davantage un miroir de la société, dont il intègre les rythmes et les évolutions idéologiques, économiques, sociales, politiques. Notre communication s'inscrit donc simultanément à ce double niveau qui par une meilleure compréhension du phénomène sportif entend contribuer à mieux appréhender, connaître les sociétés de l'océan Indien.

Alors que les années post-départementales sont marquées à La Réunion par un recul de la vie associative, voire « un vide associatif » qui s'inscrit dans la continuité de la logique coloniale, les années soixante instaurent un temps fort symbolisant l'ère du changement, la projection vers la modernité. Nous parlons de *« re-naissance du mouvement sportif associatif* [2]». La multiplication des pratiquants, leur rajeunissement, la diversification des pratiques, la structuration du mouvement sportif... en constituent les meilleurs indicateurs.

---

[1] L'accroissement démographique est particulièrement important

[2] Voir l'ouvrage de E. Combeau-Mari, *Sport et décolonisation, La Réunion de 1946 à la fin des années soixante*, Paris, Editions l'Harmattan, 1998.

Il est clair que le sport ne se réduit pas à sa simple pratique ou au spectacle qu'il propose. Nous avons souhaité dans le cadre de cette communication focaliser l'analyse sur cet aspect fondamental de la structuration du sport réunionnais réactualisé en 1956 par la disparition de la F.S.R. (Fédération Sportive Réunionnaise) et la création de la première ligue : la Ligue Réunionnaise de Football. L'étude embrasse le dispositif jusqu'en 1974, borne du cycle du fait de la création du C.R.O.S. (Comité Régional Olympique et Sportif). L'institutionnalisation des pratiques au travers de fédérations, de ligues, de comités, édictant des règles et des normes, distribuant le pouvoir de décision, habilités à prendre des sanctions souligne la spécificité de l'organisation sportive au sein de l'ensemble social. Il s'agit de faire resurgir *« les logiques et les lois de fonctionnement des institutions sportives, les hiérarchies, les stratégies, la composition partagée et tensionnelle des pouvoirs et derrière ce schéma théorique les enjeux et les transgressions*[3] ».

Pour le mouvement sportif qui repose sur le droit fondamental à la liberté d'association défini par la loi de 1901, la grande question sera celle des marges d'autonomie qu'il entretient avec son environnement économique et politique. Comment le mouvement sportif associatif réunionnais parvient-il à s'organiser, à se construire au tournant des années soixante ? Quelle est sa marge de liberté ? Réussit-il à affirmer son autonomie vis à vis de l'Etat français[4] pourvoyeur de fonds ? Peut-il afficher sa propre identité ?

Par « identité », nous entendons que le mouvement sportif parvient à construire son unité, son esprit, son devenir. C'est dire que le mouvement sportif présente une cohérence certaine, lui permettant d'assumer sa mission.

Parler d' « autonomie »[5] du mouvement sportif, c'est lui reconnaître sa liberté et son propre principe de fonctionnement.

La réflexion s'articule en trois parties :

- La première s'attache à montrer les enjeux liés à la disparition de la F.S.R. (Fédération Sportive Réunionnaise) dans le mouvement de modernisation, de départementalisation du sport local. En s'affranchissant du modèle colonial « omnisports », le mouvement sportif entend se donner une représentativité originale au sein de la société réunionnaise.

- La seconde observe les logiques et les stratégies à l'œuvre dans les processus de structuration. Schématiquement s'opposent deux grandes formes de structuration, au regard des activités sportives étudiées. Pour les activités à portée économiques et politiques fortes telles le football[6], la structuration est largement dépendante de la sphère politique et privée. A l'inverse, les « activités nouvelles », à fondement essentiellement éducatif comme

[3] Sur ce point, nous suivons le modèle d'analyse de Jeu B, « Hiérarchies » in Hubscher R., Durry J., Jeu B., *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX°-XX° siècle)*, Paris, Colin, 1992, p. 351.

[4] L'histoire des politiques sportives et des rapports de l'Etat au mouvement sportif associatif en France souligne l'ambiguïté de ces relations et les différentes formes d'ingérences de l'Etat français en fonction des contextes historiques.

[5] Sur ce point, nous suivons les travaux de Jeu B, "Hiérarchies" in Hubscher R., Durry J., Jeu B., *L'histoire en mouvements, le sport dans la société française (XIX°-XX° siècle)*, op. cit. p. 351.

[6] Cette analyse vaut de la même manière pour le cyclisme réunionnais.

l'athlétisme et surtout les sports collectifs doivent leur organisation aux initiatives des représentants de l'Etat sur le jeune département. Que devient la marge d'autonomie du mouvement sportif ? Quelle est sa part d'identité ?

- Eu égard à sa situation géographique et historique, la structuration du mouvement sportif réunionnais n'est ni linéaire, ni définitive. La troisième partie souligne la fragilité du dispositif et la crise existentielle qui l'affecte à la toute fin des années soixante.

Dans le contexte neuf de la départementalisation, cette crise reflète fidèlement les difficultés sociales et politiques d'une île en pleine mutation.

I - 1956, DE LA F.S.R. AUX LIGUES SPORTIVES : VERS LA DÉPARTEMENTALISATION DU SPORT LOCAL ?

Au lendemain de la départementalisation, la Fédération Sportive Réunionnaise reprend ses activités sous la direction de Damase Legros, directeur de l'école primaire de St André. En dépit de sa vocation omnisports, son activité se concentre autour de l'organisation de diverses compétitions footballistiques : un championnat départemental, une coupe, un tournoi triangulaire pour la coupe de l'océan Indien. L'arrivée d'Eugène Raude[7], premier Inspecteur de la Jeunesse et des Sports nommé sur le poste de chef de service en 1954 apparaît comme la condition institutionnelle de l'évolution du mouvement sportif associatif à La Réunion. Analysant le mouvement sportif, Eugène Raude juge la situation très préoccupante, voire archaïque, inadaptée et préjudiciable à un développement sportif élargi.

« La fédération sportive réunionnaise[8] *qui devrait être une fédération omnisports, n'est en réalité qu'une ligue de football, avec toutefois une petite commission de cyclisme. Elle organise les championnats de l'île de football et le tournoi triangulaire : Madagascar-Maurice-Réunion. ( ) Le service départemental de la Jeunesse et des Sports outre toutes les tâches qui lui incombent, doit matériellement assurer le déroulement de toutes les épreuves résultant de ces initiatives, tant que des arbitres, des moniteurs, des juges compétents n'auront pas été formés. ( ) Les conditions matérielles sont invraisemblables. Pas de piste, les courses ont lieu sur route et le reste à l'avenant. »*[9].

Le football du fait de sa tradition et de son hégémonie s'était autonomisé[10] depuis longtemps, « accaparant » *la Fédération Sportive Réunionnaise*. C'est donc « naturellement » que la structuration du sport réunionnais débute par la création de la *Ligue Réunionnaise de Football* en 1956.

Avec la contestation d'une décision[11] prise par la Fédération qui souhaite voir rejouer la rencontre entre l'*Indépendante* du Port et la *Saint Pierroise* pour dési-

---

[7] Eugène Raude appartient à la mouvance socialiste des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports de l'après guerre. Il apporte à La Réunion une vision éducative et populaire de la diffusion des activités physiques.

[8] La Fédération Sportive Réunionnaise est présidée par André Chevassus, professeur d'anglais au lycée Leconte de Lisle, et investi dans le football.

[9] Rapport départemental de la Jeunesse et des Sports pour l'année 1954. Archives du service départemental de la Jeunesse et des Sports.

[10] Nous entendons ici par « autonomiser » : prendre ses distances par rapport au modèle « omnisports ».

[11] A.D.R. *JIR* du 21 février 1956.

gner le champion, l'année 1955 s'achève sur une fausse note. M. Raoul Fruteau[12], dirigeant de l'*Indépendante* s'oppose à cette position et réclame la création d'une ligue de football pour mettre fin à l'arbitraire et à l'incompétence de la F.S.R. L'initiative de l'implantation d'une ligue de football part du Président du club de la société sportive la Royal Star, Antoine Veloupoullé, 4e adjoint au Maire de St Denis, Maxime Vallon-Hoarau[13]. Il convie 15 associations : *Bourbon Club*, La *Franco*, la *Saint Pierroise*, la *Patriote*, le *club Lancastel*, la *Royal Star*, la *Saint Louisienne*, l'*A.S.P.T.T.*, le *Racing-Club* de St Denis, la *Charles de Foucauld*, la *Saint Pauloise*, l'*Indépendante* et la *Jeunesse Montagnarde* à réfléchir à la faisabilité du projet. La séance de travail[14] est dirigée par Raoul Fruteau, André Chevassus, président de la F.S.R. est invité en tant qu'observateur. Il apparaît très vite qu'une majorité des présidents de sociétés sportives se dégage pour la création d'une ligue, mettant en minorité André Chevassus qui prévient les dirigeants de possibles difficultés financières résultant de la naissance d'une ligue indépendante de son institution. En revanche, Raoul Fruteau, Jean Moysan, président de club, entraîneur, pigiste au *JIR*, René Martin-Darène, rédacteur en chef du *Journal de l'île* défendent avec ardeur le projet de ligue et son impact dans le cadre de la discipline la plus populaire de l'île. Pour Jean Moysan[15], il convient de *« se mettre au diapason des règlements du football métropolitain et se donner des structures de fonctionnement avec un comité directeur, un bureau et des commissions. Les membres du comité directeur devaient être choisis parmi les personnalités sans attache avec les clubs existants »*. L'action stratégique de René Martin-Darène est alors déterminante, car il propose de désigner en vue du renouvellement du bureau de la F.S.R., prévu le 4 mars 1956 quatre candidats favorables à la ligue de football. Or cet engagement de journalistes du Journal de l'île au sein de l'organisme sportif le plus influent ne laisse pas la presse concurrente indifférente. Le Cri du peuple[16] dénonce la mainmise *« pour exploiter le football à des fins obscures ». « Avec Gabriel Macé qui a présidé aux destinées des mouvements scouts et des sociétés de courses, avec Louis Sauger et Martin-Darène dont on ignore l'activité sportive en métropole et qui trouve un terrain propice à l'épanouissement de ses connaissances (...) à La Réunion, toutes les fantaisies sont permises ! »* s'exclame le journal.

Mais la *Fédération Sportive Réunionnaise* chancèle depuis le début de l'année 1956 sous les critiques des sociétés de football. Après une discussion orageuse, l'assemblée générale du 4 mars 1956 propose une motion de défiance acquise par 20 voix contre 8 et six bulletins nuls. Mis en minorité, le bureau fédéral démissionne et laisse place à un comité provisoire. La victoire des dirigeants sportifs contestataires ouvre la voie à la création de la *Ligue Réunionnaise de Football*, qui sera votée en assemblée générale dix jours plus tard. La ligue s'affilie dans le même temps à la *Fédération Française de Football.*

---

[12] M. Raoul Fruteau est premier adjoint au maire du Port, Léon de Lepervanche.

[13] Il est maire de St Denis du 1er juillet 1955 à juillet 1958.

[14] A.D.R. *JIR* du 21 février 1956 : « Les sociétés de football en marche vers la création d'une ligue affiliée à la Fédération Française de Football », cité par Sudel Fuma, *Sport et départementalisation, la naissance d'un phénomène de société, 1946-1970*, Editions Graphica, 1996.

[15] Né le 26 janvier 1921 en France métropolitaine, il arrive à La Réunion en juin 1955. Il est joueur-entraîneur à *l'Olympique*, entraîneur de la FSR et de la sélection réunionnaise en 1956. Proche de René Martin-Darène, il impulse également le journalisme sportif au *Progrès*, puis au *JIR*.

[16] *Le Cri du peuple* du 25 février 1956 et du 17 mars 1956.

C'est donc la convergence complexe de cette vague de mécontentement issue des dirigeants du milieu footbalistique, et les convictions d'Eugène Raude qui précipitent la disparition de la *Fédération Sportive Réunionnaise* et autorise la création de la ligue de football qui doit dans l'esprit du chef de service inspirer la structuration des autres comités dans les différentes disciplines.

« A notre arrivée en 1954, seul un organisme appelé "Fédération Sportive Réunionnaise" devait régenter tous les sports. En réalité il présidait surtout aux destinées d'un football médiocre, tandis que quelques individualités organisaient un tour de l'île cycliste une fois l'an. Et c'était tout. Cette fédération Sportive Réunionnaise, sous notre impulsion, a connu le même sort que l'ancienne U.S.F.S.A, c'est à dire que nous avons suscité la création de ligues ou comités départementaux par sport. () »[17].

La question de la structuration du mouvement sportif, autonome par essence[18], pour importante qu'elle soit n'est normalement pas du ressort d'un organisme d'Etat. Aussi, est-ce avec infiniment de précautions qu'Eugène Raude rapporte les conditions dans lesquelles elle s'est réalisée.

« Sans s'immiscer dans les affaires intérieures des groupements sportifs, il (le service) a été à l'origine de la constitution régulière et juridique de plusieurs organismes qui n'avaient qu'une existence empirique et des activités accidentelles »[19].

S'accommodant des dispositions prises en football, car elles desservent son projet, Eugène Raude entend remplir avec discrétion, mais efficacité sa mission d'acculturation de la population réunionnaise par le sport.

II -LE SPORT RÉUNIONNAIS EN QUÊTE D'IDENTITÉ : ENTRE SPHÈRE PRIVÉE ET INGÉRENCE DE L'ETAT FRANÇAIS.

Au-delà des rythmes et des temps forts de la structuration du mouvement sportif, attachons-nous aux logiques qui président à la constitution des institutions sportives, aux hiérarchies et stratégies induites. Schématiquement, nous observons deux grands types d'organisation qui délimitent une ligne de partage entre les disciplines sportives.

D'un côté, nous distinguons les activités qui concentrent au début des années soixante la majorité des pratiquants, mais aussi l'intérêt des acteurs des milieux politiques et économiques. Sont ainsi désignés le football et le cyclisme. De l'autre se situent les activités « nouvelles », portées et diffusées par le système scolaire, qui laissent dans un premier temps le secteur privé : presse, homme d'affaires, entrepreneurs relativement indifférents.

---

[17] Rapport départemental de la Jeunesse et des Sports pour l'année 1959-1960. Archives du service départemental de la Jeunesse et des Sports.

[18] La constitution des ligues et comités sportifs relève de la loi 1901, qui définit le droit associatif.

[19] Dans le rapport annuel de l'enseignement du premier degré à La Réunion pour l'année scolaire 1955-1956. Bulletin départemental de l'enseignement n° 6, décembre 1956.

La structuration des premières est nécessairement liée à la sphère privée. La structuration des secondes repose sur l'appui des services de l'Etat. Il convient alors de s'interroger sur la marge d'autonomie du mouvement sportif réunionnais.

A -Le sport réunionnais inféodé à la sphère privée :

Afin de ne pas alourdir la communication, nous nous appuyons ici sur l'exemple du football.

La structuration du sport réunionnais débute par la création de la *Ligue Réunionnaise de Football*, le 9 mars 1956. Cette ligue s'affilie pour la première fois et dans le même temps à la Fédération Française de Football. Le football local s'inscrit donc dans la logique départementale et dans le schéma général du sport français. Les artisans de la rénovation, nous l'avons évoqué, sont René Martin-Darène, rédacteur en chef du Journal de l'île et Jean Moysan, fonctionnaire des contributions directes, qui devient journaliste sportif au *J.I.R.* à compter de 1955. Jean Moysan choisit des hommes sans lien avec les clubs pour former le premier Comité directeur de la *L.R.F.* Il est constitué ainsi :

Premier comité directeur de la L.R.F. (mars 1956)

- Président : Gabriel Macé, notaire de St Denis, futur maire de St Denis en mars 1959.
- Vice-présidents : Damase Legros (instituteur), Serge Ycard (médecin à St Denis), Emile Isautier (exploitant agricole)
- Secrétaire général : Jean Moysan (journaliste sportif au J.I.R.)
- Trésorier : Charles Bousquet
- Trésorier-adjoint : André Grondin
- Délégué à l'information : René Martin-Darène (rédacteur en chef au J.I.R.)
- Membres : André Chevassus (professeur d'anglais), Louis Sauger, Louis Lagourgue (exploitant agricole), Louis Macresy (instituteur), Roger Muzellec, R. Hoareau, Ropion, Antoine Séry (enseignant d'E.P.S.), capitaine Mahé, Lanave, G. Rayeroux.

L'expansion du football au tournant des années soixante entraîne l'adhésion et l'intérêt d'une nouvelle tranche de la population pour l'activité. Traditionnellement investi et dirigé par les instituteurs, le football subit des transformations caractéristiques dans sa sphère dirigeante à partir du moment où sa spectacularisation génère des profits importants.

La multiplication des licenciés, des clubs, des compétitions, impose une organisation plus rigoureuse, plus « professionnelle » en quelque sorte. Alors que l'organisation du football présente des caractères plutôt conviviaux et approximatifs jusqu'à la fin des années cinquante, le fossé se creuse bientôt entre organisateurs et joueurs.

« Il s'agit là d'un monde tout à fait différent de celui des joueurs et de celui des spectateurs, d'une caste au recrutement social étroit et fortement élitiste »[20].

[20] Wahl A., *Les archives du football, Sport et société en France (1880-1980)*, Paris, Editions Gallimard/Julliard, 1989, p. 213.

Ce constat vaut particulièrement à La Réunion lorsque est mise en place la Ligue Réunionnaise de Football. La composition de ce premier Comité directeur concilie tradition éducative avec une assez forte représentation enseignante et modernité avec l'arrivée de personnalités issues du monde journalistique, des milieux économiques et politiques.

L'analyse des bureaux successifs de la ligue souligne le recul progressif des enseignants, notamment des instituteurs au profit des hommes d'affaire.

La recomposition du comité directeur en 1965, suite aux querelles internes et aux difficultés de gestion évince une partie des enseignants du bureau, au premier rang desquels Olivier Payet, directeur de l'école centrale de St Denis, alors Président de la ligue. Le nouveau bureau, stabilisé en 1966[21] est constitué de la manière suivante :

Bureau de la Ligue Réunionnaise de Football en 1966.

Président	: Maître Dominique Sauger, avoué, président de la commission départementale du conseil général, maire de Ste Rose, chevalier de la Légion d'Honneur.
Vice-présidents	: M. Châtel, propriétaire et exploitant en canne à sucre ; M. Zadvat, négociant, président de la commission sportive régionale, chevalier de la Légion d'Honneur.
Trésorier	: Omer Hoareau, chef de bureau de la préfecture, chevalier de l'ordre de l'étoile d'Anjouan, chevalier de l'ordre des palmes académiques.
Trésorier-adjoint	: M. Hibon, employé.
Secrétaire général	: M. Francis Coré (représentant de commerce) ; Membres : J. Pinguet (exploitant agricole, commission d'arbitrage), S. Moreau (directeur d'école, commission de discipline), L. Debon (instituteur, commission d'arbitrage), R. Lebon (instituteur, commission sportive), Adam de Villiers (détaché de préfecture), K. Cadet (médecin), F. Lauret (employé de mairie), A. Maillot (employé), M. Moullan (commerçant), L. Azelie (transitaire), S. Rebecca (employé), E. Isautier (exploitant agricole), A. Fabre (secrétaire administratif).

[21] Procès-verbal de l'assemblée générale de la *Ligue Réunionnaise de Football*, le 13 mars 1966. Archives de la Ligue Réunionnaise de Football, déposées aux archives départementales, côte 1 088 W 12.

Si les enseignants conservent quelques positions, c'est essentiellement autour des missions pédagogiques et disciplinaires avec MM. Moreau, Debon et Lebon. La constitution générale du bureau traduit bien cette alliance avec le monde des affaires locales. La forte représentation des riches exploitants (MM. Châtel, Pinguet, Isautier), rattachée au développement industriel, agricole et commercial du sucre prouve que le secteur le plus dynamique n'est pas indifférent à l'évolution du football. Les commerçants, négociants, transitaires (MM. Zadvat, Coré, Moullan, Azelie) sont attirés par un secteur d'activité qui à terme développe les échanges, les contacts. Les professions libérales font figure de notables (MM. Sauger, Cadet) et sont souvent impliquées dans la vie politique.

Il est clair que les instances dirigeantes du football se calquent sur les hiérarchies de la notabilité locale et évoluent eu égard aux enjeux véhiculés par le football. Nous partageons la remarque d'Alfred Wahl, même s'il convient de souligner ici le décalage dans le temps.

« Reste un schéma dominant : le départ des enseignants dès le début des années 1920 au profit des professions libérales contraintes à leur tour de céder la place au profit des industriels. L'augmentation des enjeux et des budgets explique sans doute l'élimination des éducateurs, puis de ceux qui exerçaient un simple magistère moral, pour le plus grand profit des mécènes pourvus de gros moyens financiers »[22].

Ainsi s'observe petit à petit un vieillissement des dirigeants disposés à assumer les commandes de la ligue. L'arrivée des notables dans les milieux du football est accueillie favorablement par les joueurs qui espèrent trouver une amélioration des conditions de pratique au plan des équipements sportifs, de l'organisation générale, et surtout de leur statut. La portée spectaculaire du jeu, les exigences de l'entraînement, les déplacements imposent de revoir le statut du joueur-amateur pour l'adapter. De ces dirigeants-mécènes, les joueurs attendent tout et d'abord la promotion sociale. En revanche, les objectifs poursuivis par les mécènes sont multiples tout à la fois personnels, sociaux ou politiques. Ils espèrent convertir leur popularité en un capital social monnayable sur d'autres terrains de la vie collective. A La Réunion, le football entretient des rapports étroits avec la presse et avec la politique par le biais de ses dirigeants. Au sein d'un mouvement sportif dominé par les pressions de l'Etat français, le football réunionnais affirme grâce aux soutiens privés son indépendance. Il faut souligner immédiatement ses limites. Le football réunionnais est inféodé au monde des affaires et à la vie politique. De ce fait, la question de son identité reste en suspens.

B -Le sport réunionnais soumis à l'ingérence de l'Etat français :

Nous nous appuyons cette fois sur l'exemple du volley-ball. L'activité est encadrée par un comité départemental en 1958. La ligue départementale est créée en décembre 1959 et affiliée à la *Fédération Française de Volley-ball.* Arrêtons-nous un instant sur la composition de son bureau[23] :

---

[22] Wahl A, *Les archives du football*, op. cit., p. 219.

[23] La composition de la ligue est parue dans le *JIR* du mercredi 2 décembre 1959.

Composition du premier bureau de la Ligue Réunionnaise de Volley-ball (1959)

Présidents d'honneur	: Raude Eugène (Directeur de la Jeunesse et des Sports) ; Daum Pierre (Secrétaire général de la Jeunesse et des Sports)
Président	: M. Pellerey, directeur des Grands Travaux de l'Est (G.T.E.)
Vice-président	: Chansigaud Serge (maître d'E.P.S. au centre d'apprentissage de St Denis)
Secrétaire	: Ringwald Yves (professeur d'E.P.S. au lycée Leconte de Lisle)
Secrétaire-adjoint	: Eyquem Alex (journaliste au Journal de l'île de La Réunion)
Trésorier	: M. Dubosc (professeur d'E.P.S. au lycée Juliette Dodu)
Trésorier-adjoint	: Gruchet Jules (délégué de secteur au service de la Jeunesse et des Sports)
Commission technique	: Bahuet Pierre (maître d'E.P.S. au centre d'apprentissage de St Denis) ; Chansigaud Serge (maître d'E.P.S. au centre d'apprentissage de St Denis) ; Deligny R (professeur d'E.P.S. au lycée) ; Dubosc A (professeur d'E.P.S. au lycée Juliette Dodu) ; Ringwald Yves (professeur d'E.P.S. au lycée)

Pour l'anecdote, le premier président en titre de la ligue, M. Pellerey, eut un mandat relativement éphémère et coûteux : cinq mois environ après l'installation de la ligue dans ses statuts, il disparaît définitivement à Madagascar avec la caisse[24] ! Dès lors, Serge Chansigaud en assure la présidence. Dans les faits et au départ de l'action, l' « homme-orchestre » de la ligue est son secrétaire » : Yves Ringwald, professeur d'E.P.S. au lycée Leconte de Lisle.

« En fin de compte, il cumulait toutes les responsabilités, il assurait le secrétariat, il signait les chèques et gérait les affaires... On peut dire qu'il a fait du boulot »[25].

La composition initiale de la ligue de volley-ball illustre l'influence prépondérante du service de la Jeunesse et des Sports et des enseignants d'E.P.S., fonctionnaires de l'Etat dans la structuration du mouvement sportif associatif réunionnais et particulièrement pour les activités que l'on a qualifiées de « scolaires ». A l'exception du premier Président, M. Pellerey et d'Alex Eyquem, journaliste, tous les membres de la ligue constituent une émanation du service de la Jeunesse et des Sports. Comme nous avons pu le constater dans la première partie de cette communication, Eugène Raude, Directeur de la Jeunesse et des Sports est à l'origine de la constitution officielle de toutes les ligues[26], exceptées celles de cyclisme et de football.

[24] Entretien avec Yves Ringwald. Le 13 avril 1995.
[25] Entretien avec M. Françoise. Le 20 mars 1995.
[26] Dans la première étape de la structuration du sport réunionnais.

La composition initiale des bureaux des ligues de basket-ball, d'athlétisme, de hand-ball répond aux mêmes priorités. Ils sont formés essentiellement de fonctionnaires de l'Etat et de personnels du service de la Jeunesse et des Sports. L'engagement volontariste du service de la Jeunesse et des Sports dans cette structuration est-il un gage de la pérennité du dispositif ?

III -UNE STRUCTURATION BIEN FRAGILE : LE SPORT RÉVÉLATEUR DE LA CRISE EXISTENTIELLE RÉUNIONNAISE.

A -Une structuration bien fragile :

Le « comment » de cette structuration, la « manière » appellent quelques commentaires. Nous avons mis en évidence un décalage manifeste entre l'attitude volontariste du service de la Jeunesse et des Sports et les mentalités des dirigeants sportifs locaux. La structuration, la bureaucratisation, la hiérarchisation du mouvement sportif sont des dispositifs liés au mode de fonctionnement essentiellement centralisé des institutions françaises. Aussi louables que puissent être les intentions des responsables du Service de la Jeunesse et des Sports investis dans leur mission « humaniste » de développement, elles se heurtent à la résistance des intéressés. A la fin des années soixante, le mouvement sportif réunionnais, en définitive très jeune au regard des retards accumulés avec la métropole, ne dispose pas de la maturité suffisante à sa structuration. Les procédures administratives sont plaquées, importées, sans réelle prise en compte de la réalité locale. Plus grave, le mécanisme d'affiliation est orchestré en totalité, nous l'avons démontré par le service de la Jeunesse et des Sports. Entre impulsion et ingérence, la nuance est ténue. En plaçant aux postes clés des ligues des individus sous son autorité hiérarchique, les fonctionnaires de l'Etat, le service départemental en assure une parfaite maîtrise. La rapidité de la structuration du mouvement sportif, son caractère parfois expéditif au regard d'échéances sportives proches[27] fragilise nécessairement ses soubassements. Le formalisme de cette organisation ne masque pas ses limites. Ainsi, la ligue d'athlétisme créée officiellement en 1957 ne fonctionne réellement qu'une dizaine d'années plus tard. *« Je ne me souviens d'aucune convocation reçue et je crois que la ligue est restée purement formelle pendant plusieurs années »*[28].

Aussi vite l'édifice est-il bâti qu'il s'effondre déjà. Les ligues reposent pour la plupart d'entre-elles sur l'énergie et la responsabilité d'un nombre très limité d'individus dévoués. Le départ d'une personne clé, qui assume à elle seule toutes les fonctions : du secrétariat à la trésorerie… suffit à faire « capoter » l'entreprise. Les moindres conflits de pouvoir au sein des organismes dirigeants déclenchent démissions, oppositions, luttes intestines qui nuisent à la promotion sportive. L'exercice de la démocratie et de la citoyenneté au sein des structures sportives dirigeantes n'est en réalité pas « assimilé ». La preuve la plus tangible est le processus de « déstructuration » qui affecte assez rapidement nombre de ligues sportives. Nous ne relevons ici que quelques exemples :

- La ligue de cyclisme, dirigée solidement par Claude Debord perd pied lors de son départ au milieu des années 1960. Elle n'entretient plus d'affiliation

[27] La préparation des jeux de la Communauté qui devaient se dérouler à Tananarive en 1960 a constitué un impératif majeur.
[28] Témoignage de M^me^ Iris Lin recueilli en septembre 1991 par Salvat R., op. cit., p. 193.

avec la *Fédération Française de Cyclisme* de 1965 à 1974. Départ d'une forte personnalité, défaillance des responsables locaux... revendication politique ?

- La toute jeune ligue de hand-ball connaît elle aussi des difficultés de 1966 à 1969. Tous les symptômes y sont : disparition des archives, flou de trésoreries, championnat en sourdine, recrutement en baisse et non-affiliation à la *Fédération Française de Hand-ball.*

- L'exemple du volley-ball est assez explicite. Il témoigne des enjeux relatifs à l'affiliation de la ligue aux instances nationales. Le volley-ball affiche un début remarquable sur le département ainsi qu'en attestent la stabilité et la longévité du premier bureau. Yves Ringwald se maintient aux commandes de la ligue jusqu'en 1973, date de sa démission[29]. Son départ déclenche celui de Serge Chansigaud. Les tensions au sein du bureau, apparues de longue date, deviennent intenables. Les critiques fusent, les griefs sont multiples : l'extrême concentration des activités sur St Denis et le maintien des disparités avec les autres zones de l'île, déjà défavorisées : installations, encadrement, joueurs, possibilités de déplacement, sélection... ; la mise en minorité systématique des propositions avancées par les représentants de l'Ouest, du Sud lors des réunions plénières de la ligue... L'affrontement se personnalise entre Gonzague Françoise et Yves Ringwald. A la démission d'Yves Ringwald, M. Françoise[30] prend en main les destinées de la ligue. De 1975 à 1979, la ligue de volley-ball n'est plus affiliée à la *Fédération Française de Volley-ball.* Cette distance prise avec les instances nationales du sport français montre la fragilité du lien établi. Les causes de cette mise à distance ne sont ni accidentelles, ni fortuites. Elles sont essentiellement politiques.

B -Sport et crise identitaire réunionnaise :

La fragilité de la structuration sportive révèle la profonde crise existentielle du mouvement sportif. Cette crise d'identité du sport réunionnais, déchiré entre l'appartenance française et l' « autonomie », voire l' « indépendance »[31] est à l'image des difficultés que vit la société toute entière, sur le plan social et politique pendant ces années soixante-70. Elle reflète l'intensité et l'intransigeance[32] de l'affrontement politique Gauche/Droite sur le nouveau département. Plus concrètement, le combat politique est personnalisé par l'opposition de deux hommes : Michel Debré, chef de file de la droite réunionnaise et Paul Vergès, secrétaire général du Parti Communiste Réunionnais.

Schématiquement, l'affiliation du mouvement sportif local aux instances sportives françaises symbolise la part prise par la droite et les représentants de l'Etat français dans les institutions sportives. A l'inverse, la revendication « autonomiste » du mouvement sportif s'exprime lorsque le Parti Communiste Réunionnais gagne du terrain au sein de ces mêmes instances.

---

[29] Entretien avec M. Ringwald, le 13 avril 1995.

[30] M. Françoise est membre du Parti Communiste Réunionnais.

[31] La confusion entretenue entre ces deux termes est savamment organisée par les partis politiques de droite comme de gauche et tient lieu d'argumentation majeure pendant cette période d'affrontement intense.

[32] Pour reprendre une formule d'André Malraux : « *entre les communistes et les gaullistes, il n'y a rien* ».

L'ingérence de l'Etat dans le mouvement sportif associatif réunionnais s'inscrit dans le cadre national d'un dispositif de surveillance renforcé des D.O.M. à la fin des années cinquante. L'ordonnance Debré d'octobre 1960[33], concernant les fonctionnaires de l'Etat, inaugure un climat de contrôle draconien sur les départements d'outremer, soupçonnés de revendications autonomistes. Les mesures se renforcent à partir de 1963, lorsque Michel Debré est élu député à La Réunion.

En cherchant à juguler le Parti Communiste Réunionnais par tous les moyens, Michel Debré place le département sous son contrôle politique. L'atteinte aux libertés les plus fondamentales (liberté d'expression, liberté syndicale, liberté d'association) compromet l'évolution et l'épanouissement du département. L'effet majeur de ce dispositif de surveillance est de créer un déficit associatif extrêmement difficile à combler. L'ordonnance Debré est la grande responsable de ce climat répressif pour la vie sportive et culturelle. La durée de cet interdit : douze ans suffit à éteindre sur la longue durée les vocations militantes et associatives.

Au total, les années soixante se trouvent au coeur du processus de structuration du mouvement sportif associatif réunionnais. Sans réduire le développement de l'activité à sa seule structuration - elle en est souvent le simple point de départ - la structuration en comité et/ou ligue engage la reconnaissance des activités menées dans le cadre sportif départemental et la construction de l'identité du mouvement sportif. L'affiliation aux fédérations nationales présente une portée beaucoup plus symbolique dans ce département lointain, au passé de colonie. Elle affiche la volonté d'appartenance à un même cadre, celui du sport français. Cette étape du mouvement sportif apparaît donc déterminante dans le processus général de construction identitaire du tout jeune département.

Nous rejoignons ici, pour le cas particulier de La Réunion l'analyse de portée générale menée par Pierre Arnaud[34]. La « liberté d'association »[35] reste une conquête difficile du régime républicain et des démocraties. Dès son origine, l'association présente un lien ténu avec le politique.

« Toute tentative d'association a toujours fait l'objet d'une surveillance plus ou moins permissive des gouvernements »[36].

Soit que le droit d'association est réduit, contrôlé, limité, circonscrit afin que cette possibilité de réunion ne s'inscrive pas comme une menace à l'ordre établi ou un risque de renversement politique, soit que la liberté d'association devient un argument au service du régime politique d'autant plus toléré que ce droit dessert la bonne cause politique, celle du pouvoir dominant. La prégnance de l'Etat français dans les affaires sportives marque les limites de l'expression de la liberté d'association sur ce département lointain. Elle hypothèque l'accès à l'autonomie du mouvement sportif réunionnais et compromet durablement du même coup sa construction identitaire.

---

[33] Ordonnance n° 60-1 101 du 15 octobre 1960 : « rappel d'office par le ministre dont ils dépendent des fonctionnaires de l'Etat en service dans les départements d'outre-mer et dont le comportement est de nature à troubler l'ordre public », *Bulletin officiel de l'Education Nationale* n° 37, du 24-10-1960.

[34] Arnaud P, « La sociabilité sportive. Jalons pour une histoire du mouvement sportif associatif », in Arnaud P (sous la direction de), *Les athlètes de la République, Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914.*, Toulouse, Privat, 1987, p. 361.

[35] Loi sur la liberté d'association du 1er juillet 1901.

[36] Arnaud P, « La sociabilité sportive. Jalons pour une histoire du mouvement sportif associatif », op. cit., p. 361.